

COMMUNE DE VICH - RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES relatif au préavis municipal N° 02/2017-2018 relatif à l'adoption du budget du ménage communal pour l'année 2018

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie plusieurs fois afin d'examiner le préavis municipal N° 02/2017-2018 relatif au sujet ci-dessus.

Au préalable, elle a rencontré la Municipalité pour en discuter le 22 novembre 2017. Elle remercie la Municipalité pour sa disponibilité, les explications et les réponses qui lui ont été données.

La commission des finances a eu l'occasion de poser plusieurs questions à la Municipalité concernant certains chiffres dont elle jugeait mériter quelques explications. A chaque fois des explications substantielles lui ont été fournies.

En effet, à la lecture du tableau présenté en page no. 3 du préavis, on constate que les charges imposées par le canton, les associations et les réseaux représentent presque 76% du budget total. Des charges qui sont hors de l'influence de la Municipalité.

Les montants concernant les revenus divers ont été bien réfléchis et nous semblent tout à fait correspondre à la réalité.

Malgré tout, et en restant dans des limites raisonnables, le budget présenté reste déficitaire. Les contraintes de réserves sur l'eau clair et l'évacuation, ainsi qu'un amortissement obligatoire pour un montant total de CHF 182'955 ne permettent pas de présenter un budget équilibré.

Néanmoins, la Commission des Finances ne doute pas que même si le budget présenté est légèrement négatif, la santé financière de la commune n'est de loin pas mise en question.

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances recommande au Conseil Général d'accepter le préavis municipal N° 02/2017-2018 relatif au budget du ménage communal pour l'année 2018.

Pour la Commission des Finances,



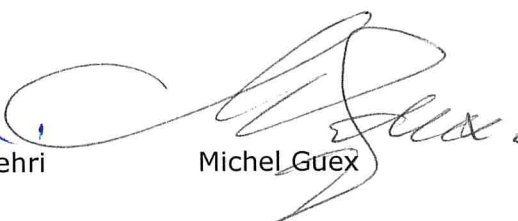
Mark Tritten



Marcel Biedermann



Bernard Gehri



Michel Guéx

Vich, le 25 novembre 2017